

Communiqué de presse

En dollars canadiens, sauf indication contraire

TSX/NYSE/PSE : MFC SEHK : 945

Publication immédiate

5 décembre 2024

La Société Financière Manuvie annonce les résultats du privilège de conversion d'actions de catégorie 1, série 17, à dividende non cumulatif et à taux révisable

TORONTO – La Société Financière Manuvie (« Manuvie ») a annoncé aujourd'hui qu'après avoir pris en compte tous les avis de choix reçus au plus tard le 4 décembre 2024, date limite pour la conversion de ses 14 000 000 d'actions de catégorie 1, série 17 à dividende non cumulatif et à taux révisable actuellement en circulation (les « actions privilégiées de série 17 ») (TSX : MFC.PR.M.) en actions de catégorie 1, série 18 à dividende non cumulatif et à taux variable de Manuvie (les « actions privilégiées de série 86 »), les porteurs d'actions privilégiées de série 17 n'ont pas le droit de convertir leurs actions privilégiées de série 17 en actions privilégiées de série 18. Le nombre d'actions privilégiées de série 17 choisies aux fins de conversion s'élevait à 6,650, ce qui est inférieur au nombre minimum d'un million d'actions requis pour que les conversions en actions privilégiées de série 18 prennent effet.

Comme Manuvie l'a annoncé le 20 novembre 2024, après le 19 décembre 2024, les porteurs d'actions privilégiées de série 17 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux fixe, si le conseil d'administration de Manuvie en déclare et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 20 décembre 2024 et se terminant le 19 décembre 2029 sera de 5.54200 % par année ou \$0.346375 \$ par action par trimestre, ce qui correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans au 20 novembre 2024 majoré de 2,36 %, conformément aux modalités régissant les actions privilégiées de série 17.

Sous réserve de certaines conditions décrites dans le supplément de prospectus du 11 août 2014 visant l'émission des actions privilégiées de série 17, Manuvie pourra racheter les actions privilégiées de série 17 en totalité ou en partie, le 19 décembre 2029 et le 19 décembre tous les cinq ans par la suite.

Les actions privilégiées de série 17 n'ont pas été ni ne seront inscrites aux États-Unis en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières, intitulée Securities Act of 1933, et de ses modifications (la « loi américaine sur les valeurs mobilières »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'aucun État des États-Unis, et elles ne pourront être offertes, vendues ni livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis ni à une personne des États-Unis ou pour le compte de celle-ci (au sens du règlement S de la loi américaine sur les valeurs mobilières), sans leur inscription ou l'exemption de leur inscription en vertu de ces lois. Ce communiqué ne constitue nullement une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis et, dans l'éventualité où un appel public à l'épargne serait lancé aux États-Unis, un prospectus devra être émis.

À propos de Manuvie

La Société Financière Manuvie est un chef de file mondial des services financiers qui aide les gens à prendre des décisions plus facilement et à vivre mieux. Notre siège social mondial se trouve à Toronto, au Canada. Nous proposons des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance et nous exerçons nos activités sous le nom de Manuvie au Canada, en Asie et en Europe, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis. Par l'intermédiaire de Gestion de placements Manuvie, marque mondiale de notre secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, nous servons des particuliers, des institutions et des participants à des régimes d'épargne-retraite partout dans le monde. À la fin de 2023, la Société Financière Manuvie comptait plus de 38 000 employés, plus de 98 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 35 millions de clients. Elle est inscrite aux bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole

« MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Les produits ne sont pas tous offerts dans tous les pays. Pour de plus amples renseignements, visitez le site manuvie.com.

Communications avec les médias

Anne Hammer

Manuvie

201 925-1213

ahammer@manulife.com

Relations avec les investisseurs

Hung Ko

Manuvie

416 806-9921

hung_ko@manulife.com